



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2006 A 18H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 18 août 2006

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSERRIN A., M. LACHAT J., Mme LAURENCOT R.N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., M. SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD JP., TUPIN J.P.

Absent : MM. RIZZON D., ROY J., HENRY P.

Secrétaire de séance : M. TUPIN J.P.

La séance est ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

I. ORGANISATION COMMUNALE

I.1 – Demande de regroupement des deux bureaux de vote dans la commune à partir de 2007 suite à la fusion des deux communes « associées »

Faisant suite au référendum organisé en 2004 qui a conduit à la fusion des deux « communes associées », décision est prise, à l'unanimité, de concrétiser le regroupement des deux bureaux de vote.

Observant qu'à partir de 2007, de nouvelles cartes d'électeurs seront mises en circulation, la municipalité avait sollicité, par anticipation, les services de l'Etat en vue d'obtenir la fusion des listes électorales d'Avanne et d'Aveney.

Conformément à la réglementation en vigueur, la première étape de cette démarche consiste à solliciter la suppression du sectionnement électoral qui sera suivie d'une enquête publique diligentée par les services de la Préfecture, permettant ensuite la publication d'un arrêté préfectoral (délai de carence de 6 mois). Le Commissaire enquêteur, Monsieur BELPOIS François, sera présent en Mairie le 15 et 16 septembre 2006 de 9h00 à 12h00.

I.2 – Mise à jour des altimétries de crues faisant référence dans l'établissement du plan de prévention des risques d'inondation suite aux requêtes engagées par la municipalité

Faisant suite aux deux études engagées par les services de l'Etat, en vue de reconstituer, par simulation, les effets d'une crue centennale, un dossier d'informations avait été présenté aux élus à l'automne 2005. A cette occasion, la municipalité avait décelé des anomalies dans les références altimétriques associées à la plus haute crue connue de 1910.

Le Maire informe le conseil qu'à l'issue de plusieurs réunions avec les services de la DIREN et de la DDE, un document correctif concernant ces altimétries et les aléas associés a été publié; les résultats diffusés à cette occasion semblent plus réalistes.

Par ailleurs, le Maire informe le conseil que l'enquête publique concernant le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) « Doubs central » sera organisée entre le 13 novembre 2006 et le 12 janvier 2007.

II. ASSAINISSEMENT ET EAU

II.1 – Rapport sur la qualité de l'eau diffusé sur le secteur de la Belle Etoile par le Syndicat du Val de l'Ognon : information

Le Maire présente le rapport du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue concernant le prix et la qualité de l'eau potable distribuée sur la commune d'Aveney pour l'année 2005.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce rapport.

II.2 – Rapport sur le prix et la qualité du service établi par la D.D.A.F. : information

Le Maire présente le rapport de la DDAF concernant le prix et la qualité de l'eau potable sur la commune d'Avanne pour l'année 2005.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce rapport, dans les mêmes termes que celui produit par le fermier.

II.3 – Réparation d'une pompe sur la station de refoulement principale

Le Maire informe l'Assemblée que des travaux de rénovation partielle de la station de refoulement principal pour l'assainissement ont été engagés en procédure d'urgence:

- Réparation de la pompe pour une somme de 1.288 €uros H.T.
- Achat d'équipements divers pour un montant de 314 €uros H.T.

III. FINANCES

III.1 – Produits irrécouvrables

Décision est prise, à l'unanimité, de déclarer irrécouvrables plusieurs créances relatives à des redevances ordures ménagères concernant trois administrés :

1. 32,00 €uros
2. 89,18 €uros
3. 469,09 €uros

III.2 – Délibérations budgétaires modificatives

Le Maire informe les Conseillers qu'afin de pouvoir solder la facture Berest, un prélèvement de crédits de 10.000 €uros du compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) a été effectué pour alimenter le compte 2031 (frais d'étude).

IV. TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

IV.1 – Rénovation partielle des façades de l'école

Une procédure de consultation, sans formalités, auprès des professionnels régionaux a été engagée au cours du mois de juin 2006. Deux offres ont été réceptionnées en Mairie : société RPI d'Avanne-Aveney et société Agibat à Besançon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux disante établie par la société RPI pour un montant H.T. de 9.684 €uros.

IV.2 – Reprise de chaussées dégradées par goudronnage

Le projet concerne les secteurs suivants :

- secteur du moulin environ 550 m²
- secteur de la Grande Rue environ 450 m²
- secteur du Halage et rue de l'Ecole environ 1600 m²
- Rue des blotets environ 850 m²

Deux offres ont été transmises en Mairie : la société Saulnier à Levier et les services de la DDE à Pontarlier.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre la mieux disante établie par la société Saulnier pour un montant H.T. de 7.195 €uros.

IV.3 – Mise en place d'une clôture en limite de forêt communale

Une zone de lotissement a été créée sur la commune de Besançon, Chemin des Essarts l'Amour, en limite de la forêt d'Avanne-Aveney.

En concertation avec l'association des copropriétaires de ce lotissement, il est proposé de mettre en place une clôture sommaire constituée de piquets d'acacias et de fils d'acier galvanisés sur une longueur d'environ 150 m, entre la forêt communale d'Avanne-Aveney et le secteur urbanisé de Besançon, afin de protéger la forêt des incursions parasites et de permettre la régénération des plantations.

Trois sociétés ont été consultées pour fournir un devis. Ont répondu : la sté BF Multi Services et Bernard Jouffroy. Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre la mieux disante transmise par Bernard JOUFFROY pour un montant TTC de 633 €uros.

Pour information, on peut signaler qu'une clôture similaire établie dans le prolongement de la précédente permettra d'isoler une forêt privée située sur le périmètre communal, sachant que la réalisation de cette clôture sera prise en charge par le propriétaire.

IV.4 – Acquisition de chaises pour la salle polyvalente d'Aveney

Dans le but d'organiser dorénavant les réunions des associations dans la salle polyvalente d'Aveney, il est nécessaire d'y stocker à demeure, un ensemble de chaises permettant de réunir jusqu'à 50 personnes simultanément.

Décision est prise, à l'unanimité, d'acquérir deux lots de 24 chaises pliantes ainsi que deux chariots permettant leur stockage sécurisé et leur transport à l'intérieur du bâtiment, pour un montant H.T. de 982 €uros (Société Adequat).

IV.5 – Acquisition de tableaux magnétiques

En complément, décision est prise, à l'unanimité, de faire mettre en place des tableaux muraux blancs magnétiques pour l'affichage des informations associatives dans les deux salles rénovées pour un montant de 160 €uros H.T. auprès de l'Ugap.

IV.6 – Acquisition de tables pour la cantine scolaire

Plusieurs tables utilisées en cantine scolaire sont aujourd'hui dégradées. Il est par ailleurs nécessaire de mettre en place des tables, de hauteur plus restreinte, pour les enfants en bas âge, qui viendront compléter les tables existantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir 6 tables auprès de l'Ugap pour un montant H.T. de 642 €uros

IV.7 – Acquisition d'une machine à laver pour l'école (renouvellement)

Il est nécessaire de renouveler la machine acquise antérieurement, désormais hors d'usage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une machine à laver auprès de « Darty » pour un montant de 499 €uros.

IV.8 – Acquisition de patères pour les vestiaires du foot

Décision est prise, à l'unanimité, d'acquérir des patères, pour fixation murale, dans les bâtiments du foot pour un montant H.T. de 308 €uros auprès de France Equipement.

IV.9 – Réalisation d'une « main courante » pour l'accès au belvédère de Valmy

Conformément à une décision antérieure du Conseil Municipal, le chantier de réalisation d'une main courante d'environ 130 m est exécuté en partenariat avec la Commune de Larnod. Les travaux sont réalisés en régie communale par les employés des deux communes.

Le coût du projet est estimé à environ 6.000 €uros, à partager entre les deux communes.

IV.10 – Achat table de ping-pong

Faisant suite à l'aménagement d'une salle dédiée, principalement, au judo et à la danse dans la salle polyvalente d'Aveney, équipée d'un plancher en parquet verni, il apparaît qu'à certaines occasions, l'organisation de compétitions de ping-pong requiert, exceptionnellement, l'utilisation de cette salle.

Il est donc nécessaire de mettre en service une nouvelle table mobile, équipée de roulettes, susceptible d'être installée, temporairement, sur le sol en parquet.

Considérant que cet investissement est lourd pour les finances du club, décision est prise, à l'unanimité, d'acquérir une table de ping-pong agréée, auprès de la Camif, pour un montant de 610 €uros H.T.

V. DIVERS

V.1 – Moyens d'intervention lors des divagations de chiens dangereux

Faisant suite aux problèmes observés le 15 août 2006, le Maire informe le Conseil qu'il a transmis au service du Préfet, aux différents parlementaires du Doubs et à l'Association des Maires du Doubs, une requête précise afin qu'une évolution rapide permette aux élus d'exercer leur mission dans de telles circonstances :

Moyens d'interventions pour capturer ou neutraliser des chiens dangereux.

Habilitation donnée au Maire ou à un service de l'Etat pour euthanasier un animal dangereux dans le cadre d'une procédure d'urgence.

V.2 – Prolongement d'un contrat de recrutement d'un agent d'entretien pour une durée d'un mois en raison d'une surcharge temporaire de travail

Suite à une surcharge de travail en raison de la rentrée scolaire, le Maire propose aux conseillers de prolonger d'un mois le contrat de l'agent d'entretien embauché pour la période des congés d'été. Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

La séance est close à .19h55.

Le Maire,

Jean-Pierre TAILLARD.